



## **Décisions CACCP MAI 2016 – Délivrance des agréments pour la saison 2016/2017**

La Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels (CACCP) s'est réunie fin mai et début juin, pour examiner les situations financières de l'ensemble des clubs des championnats LAM, LAF et LBM, ainsi que celles des clubs accédant à la LNV au titre de la saison 2016/2017.

Lors de cette session, la Commission a étudié les comptes estimés de la saison 2015/2016 (après avoir préalablement étudié les budgets initiaux et révisés au cours de cette même saison) et le budget initial 2016/2017.

L'objectif, à ce moment de la saison, était d'avoir la vision la plus claire possible de l'état des finances des groupements sportifs à la fin de l'exercice et de déterminer s'ils avaient la capacité financière de s'engager dans le championnat pour lequel ils s'étaient sportivement qualifiés (suite à la saison 2015/2016 qui s'est achevée le 7 mai dernier).

Une fois encore, les clubs de volley subissent les difficultés économiques de leurs partenaires, institutionnels et privés, habituels. En conséquence, la CACCP a pris acte de ces difficultés et il faut relever, à la suite de cette session, 5 refus d'agrément LNV pour la saison prochaine.

Ainsi, aucun club d'Elite masculine n'a pu valider son accession sportive (Alès, Orange) au niveau supérieur (LBM) pour la saison 2016/2017. De la même manière, le club d'Evreux s'est vu refuser l'agrément en LAF. A contrario, suite à une décision fédérale élargissant les possibilités d'accès en championnat professionnel et après avoir auditionné les clubs, la CACCP a donné l'agrément à deux groupements sportifs d'Elite masculine que sont Strasbourg et Saint Nazaire.

Par ailleurs, la CACCP a décidé de refuser le maintien du club de Beauvais en championnat LNV et a acté le renoncement, du club d'Asnières, à continuer de participer à un championnat professionnel.

Le cas échéant, les clubs disposent de 10 jours pour exercer leurs voies de recours auprès du Conseil Supérieur de la DNACG. Ce délai court à compter de la notification et il convient de rappeler que cet appel est suspensif.



**Vous trouverez ci-dessous la liste des agréments délivrés pour la saison 2015/2016 :**



Ajaccio  
AS Cannes  
Chaumont  
Montpellier  
Nantes Rezé  
Narbonne (si repêchage)\*  
Nice  
Paris  
Poitiers  
Sète  
Toulouse  
Tours



Béziers  
Istres (si repêchage)\*  
Le Cannet  
Mulhouse  
Volley-Ball Nantes  
Quimper VB  
RC Cannes  
SF Paris St Cloud  
St Raphaël  
Terville Florange  
Vandoeuvre Nancy  
Venelles



Cambrai  
Lyon  
Martigues  
Nancy  
Narbonne (si non repêchage)\*  
Plessis-Robinson  
Rennes  
St Quentin  
St Nazaire\*\*  
Strasbourg\*\*  
Tourcoing

\* La CACCP a accordé au club de Narbonne un agrément pour la LAM en cas de repêchage et pour la LBM si ce dernier n'a pas lieu. De la même manière, le club d'Istres s'est vu accorder un agrément pour la LAF en cas de repêchage. C'est aux instances dirigeantes de la LNV de déterminer si ces repêchages doivent ou non se produire.

\*\*Ces clubs obtiennent l'agrément dans le cadre d'une procédure exceptionnelle et seront donc engagés en LBM en fonction des places disponibles dans ce championnat. La décision finale sera connue une fois que toutes les voies de recours potentielles seront épuisées.